

Brèves de Bergerie

BULLETIN DU RÉSEAU OVIN DE NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE - NORMANDIE



N° spécial PAC



En Bref AGENDA

Concours de chiens de troupeaux (Oise)

Deux concours sont organisés dans l'Oise au printemps :

- le 25 mars à Orvillers Sorel pour les classes 1,2 et 3,
- les 23 & 24 juin à Grémévillers pour les classes 2, 3 et 4.

Les 2 et 15 Mai : formation « Maître de stage » en Haute-Normandie Cette cession de formation est organisée par le plan de relance de Haute-Normandie pour

Cette cession de formation est organisée par le plan de relance de Haute-Normandie pour aborder les engagements réciproques des stagiaires et des employeurs.

1er et 2 Juin, journées de l'herbe dans l'Avesnois (Nord)

Cette édition se déroulera pour la première fois sur 2 journées, la première sera destinée aux professionnels et la deuxième au grand public. Un stand sur la production ovine y sera présent.

14 Juin : sortie de stations en Suffolk

La sortie de station de contrôle individuel pour la race Suffolk est prévue le 14 juin à Catigny (Oise).

Vendredi 29 Juin après-midi : journée du mouton à Neufchatel en Bray (76) Changement de date pour ce 24^{time} rendez-vous organisé par la section ovine du Contrôle Laitier de Seine-Maritime en collaboration avec la Charte Ovine et la ville de Neufchâtel se déroulera cette année le vendredi après-midi et non plus sur un week-end.

ACTUALITES

■ GUIDE DE PARRAINAGE OVIN

Un guide à destination des nouveaux et futurs éleveurs ovins vient de paraître en Nord-Picardie N'hésitez pas à le demander à votre technicien départemental.

■ SUCCES DE LA JOURNEE DEPARTEMENTALE OVINE DE SEINE-MARITIME

Lors de cette journée, témoignages de vétérinaires spécialisés et d'éleveurs se sont enchaînés sur les thèmes de la gestion de la reproduction, de la maîtrise des deux principales pathologies abortives et d'un nouveau partenariat entre un vétérinaire référent et les éleveurs ovins de la région.

FISCALITE: ATTENTION EN 2007 AVEC LES DPU

A partir de 2007, de nouvelles règles comptables et fiscales s'appliquent pour les DPU. Elles doivent être enregistrées dans les comptabilités lors de leur demande, soit pour le 15 mai au plus tard. Pour les clôtures de milieu d'année par exemple, cette règle peut entraîner sur l'exercice 2007 le cumul de deux montants d'aides (versement DPU 2006 + déclaration DPU 2007), et générer un surcroît d'impôt et de cotisations MSA. Cette règle ne s'applique pas aux aides couplées. Des parades existent, n'hésitez pas à en parler à votre comptable.

CONTRAT DE PROJET 2007-2013

L'élaboration du prochain contrat de plan entre Etat et Régions est en cours. L'Etat vient de rendre publiques, trois grandes actions ovines qu'il envisage de soutenir :

- le conseil et l'accompagnement des éleveurs à travers un appui technique prenant en compte notamment la dimension « travail »,
- l'aménagement d'ateliers ovins (aides aux investissements,...),
- l'animation régionale de ces actions ovines.

Ces propositions qui « vont dans le bon sens » selon la FNO doivent maintenant être validées par les régions.

ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

FIEVRE CATARRHALE: DU NOUVEAU POUR LA CIRCULATION DES ANIMAUX

La sortie des animaux d'élevage des périmètres interdits ou réglementés vers les zones indemnes est désormais possible sous certaines conditions :

- les animaux nés après le 18 décembre 2006 inclus doivent porter une boucle bleue et les documents de circulation comporter une mention « zone FCO » apposée par les services vétérinaires avant le départ des animaux,
- pour les animaux de la zone interdite nés avant le 18 décembre 2006, un dépistage sérologique doit être pratiqué. Le départ des animaux ne peut se faire qu'après résultat négatif des tests. La pose de boucle bleue et le marquage des documents de circulation par les services vétérinaires sont également obligatoires.

Les services vétérinaires doivent être informés des sorties d'animaux de ces zones.

Portrait

Retraité depuis quelques mois, Max Confais est une figure bien connue de la production ovine de Normandie. Son parcours est à l'image d'une génération de pionniers, solidaires qui n'ont pas eu peur de s'engager et de faire évoluer leurs pratiques au fil du temps.



Lorsqu'il s'installe en 1971 sur le plateau de Saint-André (sud de l'Eure), aux côtés de son père et de son frère, la ferme dispose déjà d'une petite troupe de 100 brebis conduites en zéro pâturage et d'une surface de 150 ha de cultures. En une génération, l'exploitation s'est dotée d'une bergerie de 1.100 m² pour accueillir les 750 brebis actuelles (croisées île de France, berrichon, race prolifique) et dispose de 240 ha de cultures. Aux manettes actuellement, Thomas (le fils), Sylvain (le neveu) et Danielle (sa femme). En effet, dans ces terroirs à potentiel souvent limité, le mouton a aujourd'hui encore toute sa place. « C'est un bon complément de revenu, qui peut valoriser des intercultures depuis peu obligatoires pour éviter les sols nus en hiver : chaque année, nous avons 300 à 400 brebis en fin de gestation sur des dérobées d'avoine ou de radis ».

A travers l'histoire de Max, on retrace également celle de la production ovine de Haute-Normandie, avec la création en 1981 du groupement de producteurs COVAL, CAPAE, VIVAL puis d'Ovins 27 en 1995, dont il a été président jusqu'à son entrée à la FNO en 1997. Pour Max, « les différents modes de production doivent pouvoir s'adapter à la conjoncture du moment afin de rester concurrentiel.» Président de l'Interprofession et de l'association régionale ovines de Haute-Normandie depuis 1982, Max est depuis longtemps convaincu que « pour exister, la production ovine doit se regrouper pour peser sur l'aval ». Il raconte à l'envi que, par le travail mené directement avec la grande distribution (Carrefour...), la production ovine a été la première à faire travailler les abattoirs comme celui du Neubourg en prestation de service. « Dans cette filière, on ne peut pas se contenter d'être spectateur, il faut être acteur, et innovant pour exister demain.»

Pour Max, le mouton a encore de beaux jours devant lui : il dispose d'une bonne image environnementale auprès de nos concitoyens d'une part, et pourrait bénéficier prochainement de nouvelles sources d'alimentation avec les co-produits des cultures énergétiques d'autre part. Son principal handicap dans l'esprit des agriculteurs tient au temps à y consacrer. Sur ce point, au-delà des solutions techniques, Max est un adepte des structures sociétaires ou des groupements d'employeurs qui évitent de faire rimer élevage et esclavage.

évitent de faire rimer élevage et esclavage. De la dernière décennie, Max retient « une professionnalisation des producteurs qui s'est accélérée et est irréversible. Néanmoins, la restructuration actuelle des opérateurs d'aval ne doit pas se traduire par des disparitions d'abattoirs régionaux. On en voit la pertinence lors des crises récentes, la dernière étant dénommée FCO.

Sommaire

- Les grandes lignes de la réforme
- Quelques scénarios d'adaptation
- Les nouveaux équilibres entre ateliers
- Trucs et astuces : le tuyau sondeur

p. 8 p. 8

p. 4 à 7

p. 2

BULLETIN N° 20 - MARS 2007

Dernière réforme de la PAC : quelles incidences sur les

C e numéro spécial consacré à la dernière réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) se propose de reprendre les grandes lignes de la réforme, d'analyser les conséquences du découplage sur les équilibres entre ateliers (bovins/ovins, ovins/cultures), et d'explorer quelques voies d'adaptations visant à conforter le revenu des producteurs ovins de la région.

LES GRANDES LIGNES DE LA REFORME

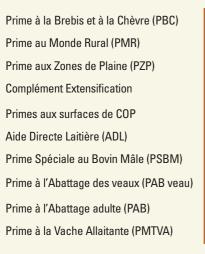
Avec cette réforme, les montants d'aides directes à la production sont fortement réduits et remplacés par des aides au revenu appelées Droit à Paiement Unique (DPU). Ces nouvelles aides sont :

Découplées au moins partiellement de l'acte Le complément « extensification » disparaît, les seuils de chargement animal n'existent plus.

Pour toute brebis éligible à la demande de PBC, la prime versée est désormais de 10,5 € en zone de plaine et de 14 € en zone défavorisée ¹.

Le complément « extensification » disparaît, les seuils de chargement animal n'existent plus. Pour les systèmes mixtes (bovins & ovins), l'ensemble des brebis éligibles sont désormais primables à la PBC.

Nature des aides avant et après réforme de la PAC





Basées sur une référence historique

Pour une exploitation qui n'a pas connu de changements d'ordre juridique ni foncier, l'aide versée à l'exploitant est calculée sur la moyenne des aides végétales et animales 2000, 2001 et 2002. Pour les exploitations ovines ayant au minimum 100 brebis à la demande de PBC 2004 et ayant eu une augmentation d'au moins 50 brebis par rapport à la référence historique, une nouvelle référence a dû être prise en compte.

Soumises au respect de mesures réglementaires (conditionnalité)

Les aides demandées annuellement par les exploitants pour la mi-mai seront versées à condition de respecter l'ensemble des mesures qui entrent en vigueur progressivement, de 2005 à 2007. A défaut, des réfactions sont prévues par l'administration.

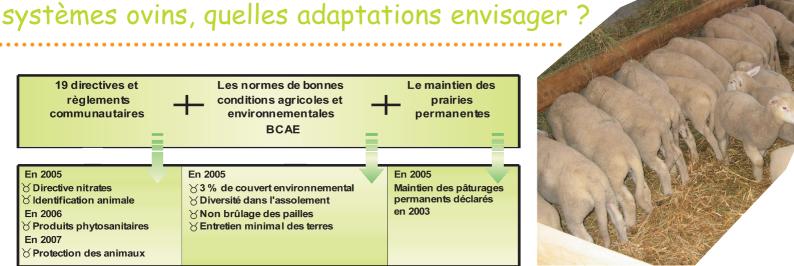


¹ contre 21 €+ prime qualité (0,6 à 0,8 €) + prime de zone de plaine (5 €) ou prime au monde rural dans les zones défavorisées (7 €), soit 27 à 29 € selon les situations.

19 directives et Les normes de bonnes Le maintien des règlements conditions agricoles et prairies communautaires permanentes environnementales **BCAE** En 2005 En 2005 ∀ Directive nitrates ∀3 % de couvert environnemental Maintien des pâturages

∀ Diversité dans l'assolement

∀ Entretien minimal des terres



Quelques rappels relatifs aux mesures réglementaires qu'il faut respecter :

1. la directive nitrate, valable pour tout agriculteur : tenir un cahier d'épandage des engrais minéraux et organiques et réaliser un plan prévisionnel de fumure azoté aussi bien sur les cultures de vente que sur les prairies, les règles d'identification des ovins, bouclage des agneaux avec deux repères au plus tard à 6 mois, ou à la sortie de l'exploitation, tenue du registre d'élevage (documents de circulation, liste des repères d'identification, tableau de rebouclage, recensement annuel des animaux),

3. les règles sanitaires en élevage ovin : réalisation d'une prophylaxie tous les 3 ans, tenue d'un carnet sanitaire, conservation des ordonnances vétérinaires, tenue d'un registre des achats des aliments destinés aux ovins et conservation des tickets de livraison.

Il est à noter que certains éléments supplémentaires sont parfois demandés aux éleveurs ovins dans le cadre de démarche qualité de leur groupement, ou pour honorer directement différents cahiers des charges demandés par les enseignes de la distribution.

Soumises à une modulation,

∀ Identification animale

∀ Produits phytosanitaires

∀ Protection des animaux

En 2006

En 2007

Au-delà de 5.000 €, l'ensemble des aides percues (aides couplées et DPU) sera réduit de 5% en 2007. Ce prélèvement progressif était de 3% en

2005 et 4% en 2006. Les fonds sont prélevés pour soutenir des mesures de développement rural (mesures agro-environnementales, démarches qualité,....).

QUELQUES ADAPTATIONS SANS CHANGEMENT DU SYSTEME DE PRODUCTION

permanents déclarés

en 2003

Quatre scénarios sont présentés ci-après, et se proposent d'éclairer les réflexions fréquemment entendues sur le terrain.

Nom du scénario	Cas-type support du scénario	Incidence
		économique
Augmenter la prolificité	Cultures + ovins, alimentation sèche	+ à ++
Améliorer l'autonomie fourragère	Cultures + ovins, alimentation humide	0
hivernale par l'implantation d'une luzerne	(pulpes surpressées)	0
Viser l'autonomie fourragère estivale	Cultures + ovins, alimentation sèche	0
Optimiser la conduite fourragère en	Ovins+viande de zone herbagère	1.1
système herbager		++

Ils sont décrits en conjoncture économique 2006 et comparés à des témoins sur lesquels ont également été appliqués la modulation de 4% du montant des aides, le prélèvement de 2,2 % du

montant des DPU pour alimenter la réserve nationale. La MSA n'a pas été corrigée des variations de résultat courant afin de faire apparaître les incidences économiques de ces changements.

Augmenter la prolificité du troupeau pour compenser le découplage des aides ovines

Contexte

En zones de plaine, la nouvelle PAC réduit les 5 € perçus jusqu'en 2005 en 1,12 € intégrés au DPU (et soumis au même titre à la modulation). De plus, avec l'accroissement régulier des troupes ovines en région, la référence historique 2000-2002 pour les PBC peut être pénalisante sur de nombreuses fermes (cf BB n°13 de juin 2005).

Rechercher davantage de produit vendu par brebis peut donc constituer une voie d'adaptation à cette nouvelle réforme. Deux scénarios permettant d'améliorer la prolificité de la troupe ovine ont été analysés : avec achat ou sans achat d'agnelles de renouvellement.

Support de l'étude

	Système de départ	Système à tendance prolifique	
	Race à viande	Agnelles achetées	Agnelles gardées
Main d'œuvre	1 personne	1 pers	onne
SAU totale	75 ha	75]	ha
SCOP+ gel	55,8 + 6,2 ha	55,8 + 6,2 ha	
Betteraves Sucrières	7,5 ha	7,5 ha	
Prairie (pâturée)	5,5 ha	5,5 ha	
Chargement au pâturage	3	36 brebis/ha	
Nombre de brebis	200 femel	les dont 35 agnel	les
Moyenne de la prolificité brebis	170 %	209	9 %
Moyenne de la prolificité agnelles	125 %	160	0 %
Nombre d'agneaux vendus	224	319	284
Productivité numérique	130 %	160 %	
Nombre d'agneaux vendus / femelle mise en lutte	1,12	1,60	1,42

Les adaptations sont décrites, en croisière, sur une troupe à tendance prolifique de type F1, F2 ou Romane (ex. Inra 401). Dans le scénario avec agnelles conservées, la troupe est conduite en deux lots de taille identique : un lot conduit en race pure et un autre à tendance prolifique. Le renouvellement est issu de chaque lot (35 agnelles au total).

Dans le scénario avec achat des agnelles, il y a une seule conduite d'élevage. Tous les agneaux sont destinés à la boucherie. Le prix retenu pour les agnelles achetées est de 130 €.

Résultats économiques

Dans les scénarios à tendance prolifique, le prix de vente retenu pour les agneaux est de 5,16 €/kg carcasse (conjoncture 2006), soit 5% de moins que celui des agneaux de race à viande.

	Système de départ	Système à tendance prolifique	
	Race à viande	Agnelles achetées	Agnelles gardées
Produit Brut de l'exploitation	117.030 €	120.310 €	121.410 €
dont DPU	22.280 €	22.280 €	22.280 €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	32.235 €	33.780 €	34.965 €
Différentiel d'EBE		1.545 € (+4,8%)	2.730 € (+8,5%)
EBE/PB	28 %	28%	29%
Disponible exploitation	12.830 €	14.375 €	15.560 €
MB ovine	11.625 €	13.165 €	14.350 €
MB Brebis (en €)	58	66 (+14%)	72 (+24%)

Travailler sur la prolificité de la troupe ovine permet d'améliorer sensiblement les résultats économiques de l'exploitation et de l'atelier ovin. En dépit d'un écart de prix de 0,25 €/kg carcasse, la marge brute ovine progresse de 14 à 24 % selon les modalités de renouvellement ... et permet de compenser la perte de revenu générée par la dernière réforme de la PAC.

Augmenter l'autonomie alimentaire par l'implantation d'une légumineuse à stock

Contexte

Dans de nombreux systèmes de production régionaux « cultures + ovins », l'alimentation hivernale de la troupe ovine est basée sur des céréales de l'exploitation et complétée par des produits ou co-produits achetés à l'extérieur. La place de l'herbe dans ces systèmes est souvent très limitée, avec un chargement pouvant aller jusqu'à 50 brebis par hectare d'herbe. Avant réforme, cette conduite s'expliquait par la maximisation des surfaces de cultures, directement aidées. Même sur des parcelles à potentiel moyen pour la région, la marge restait « correcte » grâce aux primes.

Avec la dernière réforme de la PAC, on ne parle plus de surfaces « aidées » mais de surfaces « éligibles », qui peuvent être une SCOP, mais également une surface fourragère. Dans ce nouveau contexte, certaines exploitations se posent la question d'implanter des surfaces fourragères récoltées (luzerne ou trèfle) en remplacement d'aliments achetés.

Support de l'étude

	Système de départ	Système avec luzerne	
SAU totale	75 ha	75 ha	
SCOP	55,8	53	
Betteraves Sucrières + jachère	7,5 + 6,2	7,5 + 6,2	
SFP totale	5,5 ha	8,3 ha	
Prairie pâturée	5,5	5,5	
Luzerne récoltée	-	2,8	
Chargement au pâturage	36 brebis/ha		
Nombre de brebis	200 femelles dont 35 agnelles		
Nombre d'agneaux vendus	224		
Nombre agneaux élevés / UTH	259		
Aliments prélevés	27 t de fanes de pois	27 t de fanes de pois	
	17,5 t de céréales	34 t de céréales	
		30 t de foin de luzerne	
Achat annuel d'aliments	125 t de pulpes surpressées	-	
	12 t de tourteau soja	5 t de tourteau soja	
	10,5 t de pulpes sèches	10,5 t de pulpes sèches	

Le scénario est décrit avec de la luzerne récoltée par un tiers, sous forme de foin ou d'enrubannage, pour laquelle un rendement utile de 12 t MS a été retenu (3 coupes). Cette légumineuse constitue un très bon fourrage, riche en protéines et minéraux. Afin de ne pas dégrader la valeur de la première coupe, on ménagera le fanage.

L'alimentation des agneaux n'a pas été modifiée. Elle se compose pour moitié de céréales, de 30% de pulpes sèches et 20% de tourteau de soja, pour un total de 82 kg/agneau. L'équivalent de 20 kg de fanes de pois sont également consommées sur la durée d'engraissement des animaux.

Résultats économiques En conjoncture 2006 favorable aux cultures (+10% par rapport à la campagne précédenl'implantation d'une luzerne récoltée en foin a très peu d'incidence sur l'EBE de l'exploitation. Malgré un produit brut en repli de 2.800 €, le revenu disponible ne recule que de 200 à 500 € selon les options de récolte du fourrage.

	Système avec pulpes surpressées	Système avec foin de luzerne
Produit Brut de l'exploitation	117.030 €	114.200 €
dont DPU	22.280 €	22.280 €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	34.000 €	33.780 €
Différentiel d'EBE		- 220 € (-0,6%)
EBE/PB	29%	30%
Disponible exploitation	13.715 €	13.500 €
MB atelier cultures	34.715 €	33.285 €
MB ovine	13.650 €	14.860 €
MB Brebis (en €)	68	74

La marge brute ovine progresse de 6 à 9% par rapport à la situation initiale. Toutefois, l'investissement du producteur est sensiblement différent entre la récolte d'un fourrage qui nécessite une surveillance et une disponibilité non négligeables et la réalisation d'un silo de pulpes de betteraves.

En conclusion, il s'agit d'une option économiquement neutre qui peut être motivée par d'autres objectifs de l'éleveur (traçabilité accrue à destination du consommateur,..).

Viser l'autonomie fourragère estivale à partir d'un système bergerie initialement chargé au pâturage?

Contexte

Avec des chargements de l'ordre de 30 à 35 brebis par hectare sur la saison de pâturage, certains élevages ovins en production d'agneaux de bergerie ne sont pas autonomes l'été. Les éleveurs doivent alors alimenter au pâturage ou rentrer précocement leurs animaux.

Avec la nouvelle réforme, il est désormais possible de convertir une surface de labour tout en conservant le DPU initial. Des éleveurs s'interrogent alors sur l'intérêt de mettre en herbe certaines parcelles de cultures de moindre potentiel ou situées à proximité de la bergerie.

Hypothèses techniques

Dans ce système 2,5 ha de blé à 87 qx/ha sont convertis en herbe. Le chargement estival passe de 36 à 25 brebis/ha et permet d'être autonome l'été. Le chargement au printemps reste identique. Ainsi 2,5 ha sont récoltés en première coupe, soit 10t MS de fourrage (recours à l'entreprise).

Les agnelles qui étaient rentrées fin septembre peuvent être maintenues à l'herbe jusque début novembre. Le foin produit et les fanes de pois sont utilisés en lactation pour alimenter les brebis.

	Système de départ	Système avec ressemis de pâture
SAU (dont % Betteraves Sucrières)	75 ha	75 ha
SFP (en % de la SAU)	5,5 ha de PT	8 ha PT
Chargement au printemps	36 brebis/ha	36 brebis/ha
Chargement en été	30 diedis/iia	25 brebis/ha
Surface récoltée	-	2,5 ha au printemps
Fertilisation (N/P/K)	120 / 20 / 40	120 / 20 / 40
Nombre de brebis		200 femelles
Date de début d'agnelage		15 novembre
Date de rentrée des brebis en bergerie		15 octobre
Date de rentrée des agnelles	26/09	01/11
Alimentation de la troupe	Fanes de pois	Fanes de pois / foin
	+pulpes+orge+soja	+ pulpes+orge+soja

Résultats économiques

	Témoin en conjoncture 2006	Témoin après adaptation
Produit brut (en €)	117.030 €	114.505 €
dont DPU	22.280 €	22.280 €
Excédent Brut d'Exploitation	32.235 €	32.075 €
Différentiel d'EBE		-160 € (0,5%)
EBE / PB	28 %	28 %
Disponible exploitation	12.830 €	12.670 €
MB cultures	34.555 €	33.295 €
MB ovine	11.625 €	12.720 €
MB brebis (en €/femelle)	58	64
Charges alimentaires (€/femelle)	63	57

En conjoncture 2006 favorable aux cultures, augmenter de 50% la surface fourragère ovine dégrade légèrement l'Excédent Brut d'Exploitation de ce système très chargé au pâturage, mais permet d'améliorer nettement la marge brute ovine (+9%). Les charges alimentaires baissent de façon assez significative.

Pour des éleveurs qui souhaitent soulager leur charge de travail en période de moisson notamment, cette solution apparaît économiquement neutre à l'échelle de l'exploitation. Un investissement en clôture et dans du matériel de fenaison serait toutefois à prévoir.

NB - La même simulation avec davantage d'herbe pour être autonome en hiver dégrade assez nettement les résultats économiques de l'exploitation support et n'est pas présentée dans ce numéro.

Optimiser la conduite fourragère grâce à la suppression des critères de chargement animal

Contexte

Les critères de chargements PAC et extensification qui existaient dans le cadre de l'ancienne PAC, pouvaient conduire des éleveurs à limiter leur cheptel aux seuils de 1,8 voire 1,4 UGB/ha.

Avec l'intégration de ces aides dans le DPU, certains élevages de zones à potentiel herbager peuvent être amenés à intensifier leur conduite pour améliorer leur revenu. De plus, dans ces exploitations, des CTE qui limitaient généralement les apports de fumure sur les herbages arrivent à terme sans possibilité d'être remplacés par des MAE de même nature.

Hypothèses techniques

Afin de tester le scénario d'intensification de la conduite fourragère, nous avons retenu le cas-type herbager mixte bovin-ovin et convenu d'augmenter le chargement animal de 0,25 UGB/ha. La troupe ovine progresse alors de 100 femelles.

	Système de départ	Système optimisé
SAU (dont % Betteraves Sucrières)	60 ha	60 ha
SFP (en % de la SAU)	100 %	100 %
Chargement animal	1,7 UGB/ha	1,95 UGB/ha
Nombre de brebis	170 brebis + 30 agnelles	255 brebis + 45 agnelles
Nombre d'agneaux vendus	198	297
Chargement printemps	37 ares/UGB	32 ares/UGB
Fertilisation	60 uN/ha	100 uN/ha
Chargement hiver	3 femelles/ha	4 femelles/ha
		Rentrée des antenaises au 15/11
% agneaux finis herbe	40 %	0 à 10 %

A surface en herbe constante et afin de rester autonome, la fertilisation azotée passe de 60 à 100 unités. Les agneaux sont rentrés en bergerie dès le sevrage (fin juillet). Le cas-type disposant d'un hangar de stockage de fourrage de 450 m², les 80 agnelages de printemps supplémentaires sont envisageables. Toutefois, un investissement à moyen terme serait à prévoir pour disposer de 100 places supplémentaires.

Résultats économiques

Le complément extensif initial de 1.840 \in est inclus dans les DPU. Les nouvelles brebis sont primées à $10,50 \in$.

	Témoin en conjoncture 2006	Témoin avec intensification fourragère
Produit brut (en €)	78.000 €	89.600 €
DPU	5.035 €	5.035 €
Excédent Brut d'Exploitation	31.360 €	36.735
Différentiel d'EBE		+5.375 € (+17%)
EBE / PB (en %)	40 %	41 %
Disponible exploitation	16.690 €	21.625 €

L'intensification fourragère (via l'augmentation de la troupe ovine) améliore l'EBE de plus de 15%. Avant réforme, la perte du complément extensif aurait fortement limité le bénéfice de ce scénario.

Au prix d'une charge de travail supplémentaire, cette adaptation conforte le revenu de l'exploitation, et permet de compenser le coût de cette réforme. Un tel scénario est toutefois à adapter selon les territoires en fonction de l'autonomie fourragère possible sur l'exploitation. Par ailleurs, les résultats économiques restent positifs en intégrant un investissement pour loger les nouvelles brebis.

Suite aux premiers échos de la réforme de la PAC, le Réseau ovin avait procédé début 2004 à plusieurs simulations pour évaluer les incidences du découplage sur les équilibres entre ateliers. Ce travail a été actualisé en conjonctures économiques 2006.

	Commont do la cimpulation	N. 1 / 1 /	Incidence économique : Résultat Courant en % du témoin	
	Support de la simulation	Nature du scénario analysé	Conjonctures 2006	- 10% du prix de l'agneau
Ì	CULTURES & OVINS			Ŭ
	150 ha de SCOP 400 brebis de race à viande, alimentation sèche, production d'agneaux de bergerie, PN = 1.3 agneau	Augmenter de 50% la troupe ovine en ressemant 8 ha de prairies temporaires (nouvelle bergerie comprise)	+ 20% (+5.500 €)	- 6% (-1.800 €)

Conclusion:

Si le prix de l'agneau ne baisse pas de plus de 8% par rapport à la conjoncture actuelle, augmenter la troupe ovine sur une exploitation de cultures disposant de main d'œuvre constitue une option gagnante même en phase de remboursement de la nouvelle bergerie.

Incidence áconomique cur le DC

Conclusion:

Sur un système mixte bien conduit, il ne se dégage pas de scénario « gagnant » en substituant l'un ou l'autre atelier animal. Par contre, optimiser le système fourrager est économiquement intéressant (cf page 7).

		incidence econor	ilique sur le RC
BOVINS & OVINS	Nature du scénario analysé	Conjoncture 2006	- 10% agneau
60 ha d'herbages 200 femelles + 46 vaches,	Arrêter les ovins et augmenter le nombre de vaches (+15), maintien du chargement initial	- 11 % (-2.400 €)	
production de 25 broutards et de 198 agneaux, PN = 1,15 agneau	Doubler la troupe ovine et réduire les vaches, maintien du chargement initial	Neutre (- 100 €)	-19 % (- 4.150 €)

		Incidence écono	mique sur le RC
BOVINS LAIT & OVINS	Nature du scénario analysé	Conjoncture 2006	- 10% agneau
55 ha de SAU 240.000 l de lait (36 VL), production annuelle de 15 bœufs, Chargement : 1,8 UGB/ha	Remplacer les bœufs laitiers par une troupe de 100 brebis, en conduite herbagère	+ 27% (+5.150 €)	+ 21% (+4.100 €)

Conclusion:

Quelle que soit la conjoncture ovine, remplacer sur une ferme laitière les bœufs laitiers par une production d'agneaux d'herbe conforte le revenu de l'exploitation laitière.

Trucs et Astuces



Le tuyau sondeur

Un moyen peu coûteux et facile à fabriquer pour sonder une brebis ou un aqueau à l'engraissement bloqué par un bouchon : utiliser un tuyau de gaz recyclé passant dans un bout de tuyau polyéthylène afin que la brebis ne puisse pas le mordre, voire le couper.



Pour plus d'informations

RÉSEAU D'ÉLEVAGE OVIN DE NORD - PICARDIE - NORMANDIE :

DELVALLE Catherine GRENARD Arnaud **BELLONET Guillaume KLEIN Marie BAUDOUX** Jean **GHESTEM Jérémy GALAN Frédéric**

Chambre d'Agriculture de l'Aisne Chambre d'Agriculture de l'Oise et de la Somme OCLPHN contrôle de performances de Seine-Maritime Chambre d'Agriculture de l'Eure Chambre d'agriculture de l'Orne, du Calvados et de la Manche Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais Institut de l'Elevage - Amiens - Réseaux Ovin & Bovin viande

Tél. 03 23 97 54 14 Tél. 03 44 11 44 62 Tél. 02 35 59 22 08 Tél. 02 32 47 35 67 Tél. 02 33 31 49 53 Tél. 03 20 88 67 43

Tél. 03 22 33 64 72







Avec le financement du CAS DAR, de l'Office de l'Élevage des Conseils Régionaux de Normandie, Nord-Pas de Calais et Picardie, des Conseils Généraux de l'Eure, de l'Oise et de la Somme et le concours du GIE Lait-Viande Nord-Picardie et du SERDA Haute-Normandie





N° ISSN: 1953-0528 N° Réf. IE: 11-07-51002